

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« le concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.